Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize mars, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi quatre mars 2019 par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 18

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2019					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à	Suppléé par
AUGEIX	Michel	х			
BERNARD	Francine				
BOUCHAUD	Guy				Jean-Louis CAZES
BOYER	Jean-Jacques	х			
BUFFAT	Marc	х			
CHAPUIS	Bruno	х			
CLUGNAC	Emmanuel	х			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul				l l
DAGNAUD	Françoise	х			
FAURE	Michèle	х			
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	х			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle	x			
JUGE	Jean-Claude	х			/
LACHAUD	Patrick	х			
LALANNE	Jean	х			
LAMONERIE	Bruno				Jean-Michel LAMASSIAUDE
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude		х		
MAURUSSANE	Annick	х			
MECHINEAU	Pascal	х			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain				
SAVOYE	Gérard	х			
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				

Secrétaire de séance : Marc BUFFAT

Objet : Convention de mutualisation avec la communauté de communes

Dronne et Belle

Recu le 19/03/2019

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, présente un projet de convention de prestations de services (communication) avec la communauté de communes Dronne et Belle.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention proposée telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Donne mandat au Président pour signer cette convention.



Le Président, Jean-Pierre GROLHIER

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le